

Projet photovoltaïque sur la commune de Lachy

Réunion d'information par le collectif
Environnement Champenois En Péril
(ECEP51)



Le collectif ECEP51

- 18 associations, Marne et Aube.
- Apolitiques, bénévoles, hors de tout lobbying.
- Informer / Honnêteté intellectuelle / Transparence
- Promouvoir la démocratie participative.
- Participer aux décisions.
- Force de propositions et d'actions pour la préservation de notre environnement.

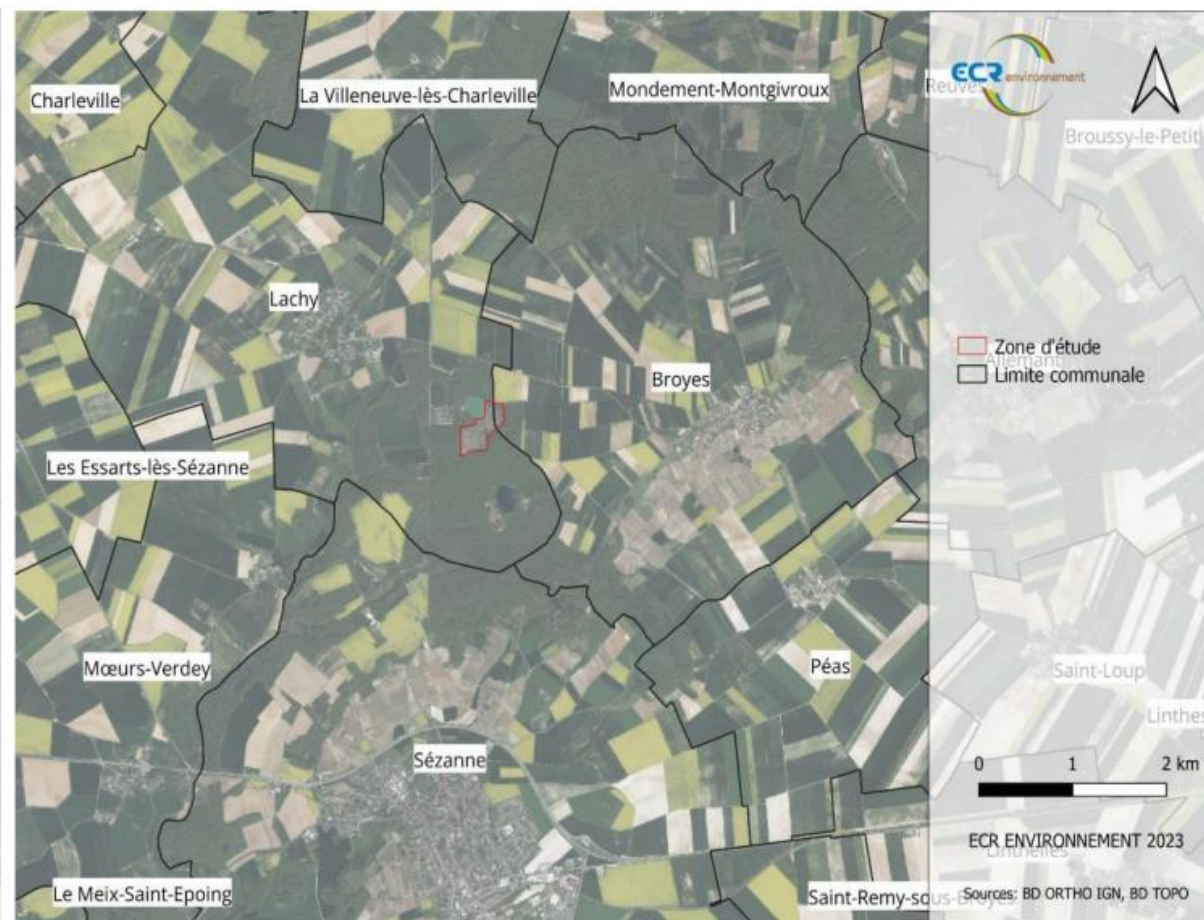
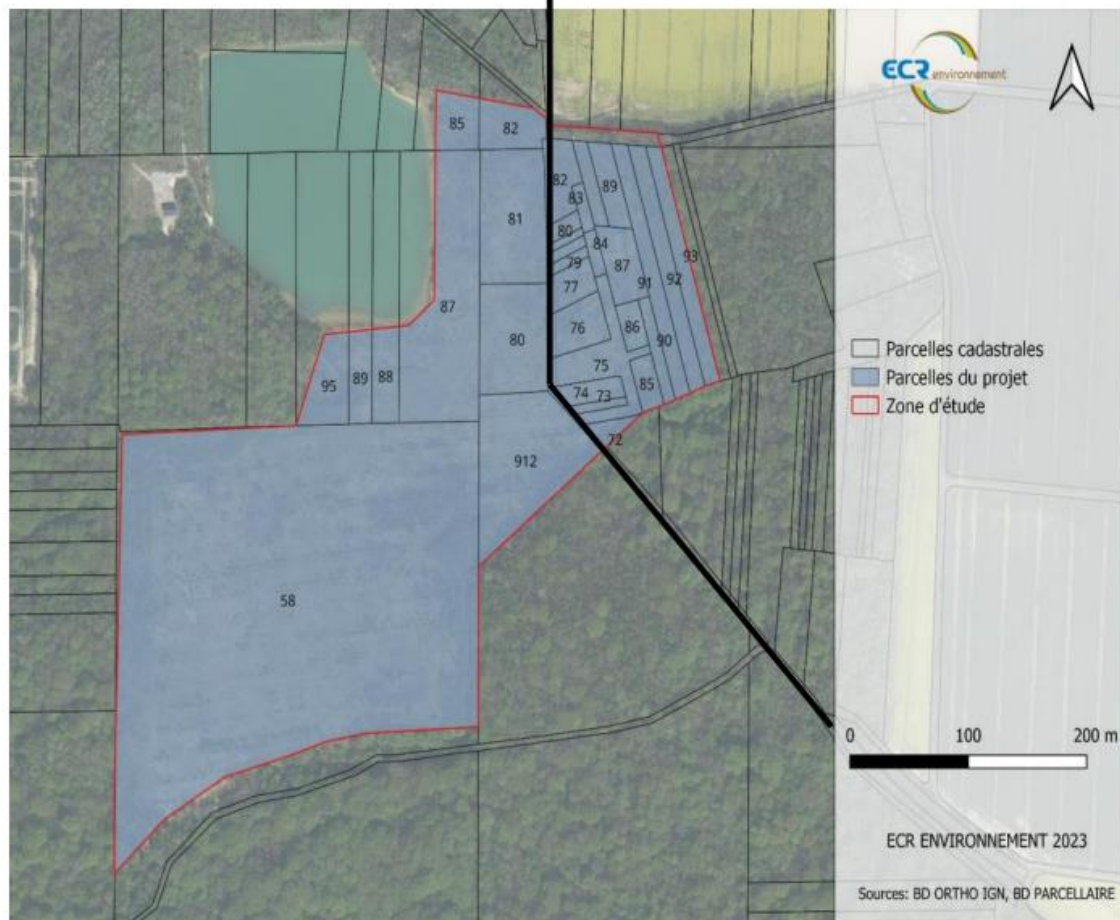
Sommaire

- Plaquette d'information du promoteur JP Energie Environnement.
- 3 zones, 2 au sud du village de Lachy, 1 dans la forêt sur le site l'ancienne carrière dans le Bois du Parc (Lachy/Broyes).
- Remarques.
- Aspects négatifs, situation, fabrication, recyclage, accidents.
- La décarbonation / L'exemple Allemand / Souveraineté énergétique.
- Notre territoire.
- Choix de la commune? PLU / Décisions, concertation ZADER?
- Forêt = Réserve de biodiversité.
- Conclusion / Autres solutions à envisager.

Commune de
Lachy

Commune de
Broyes

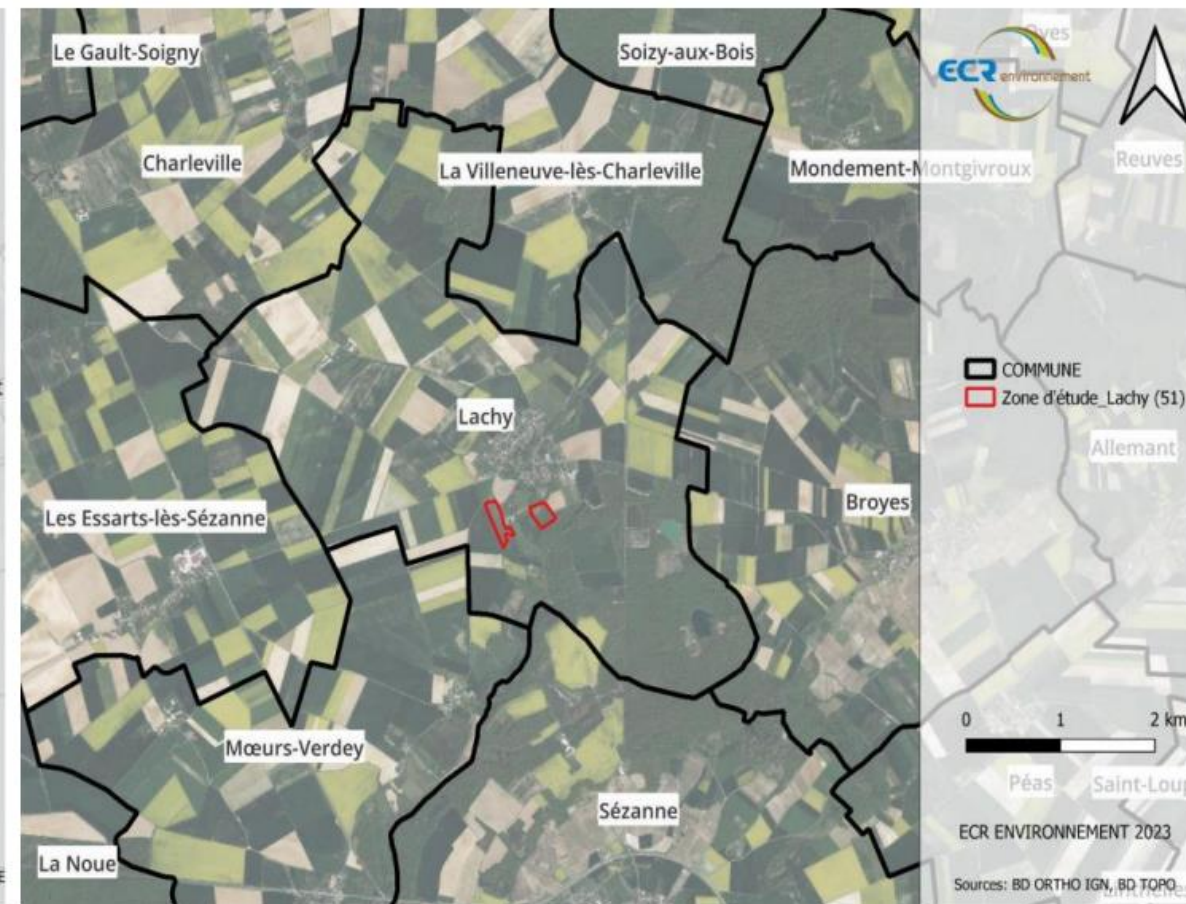
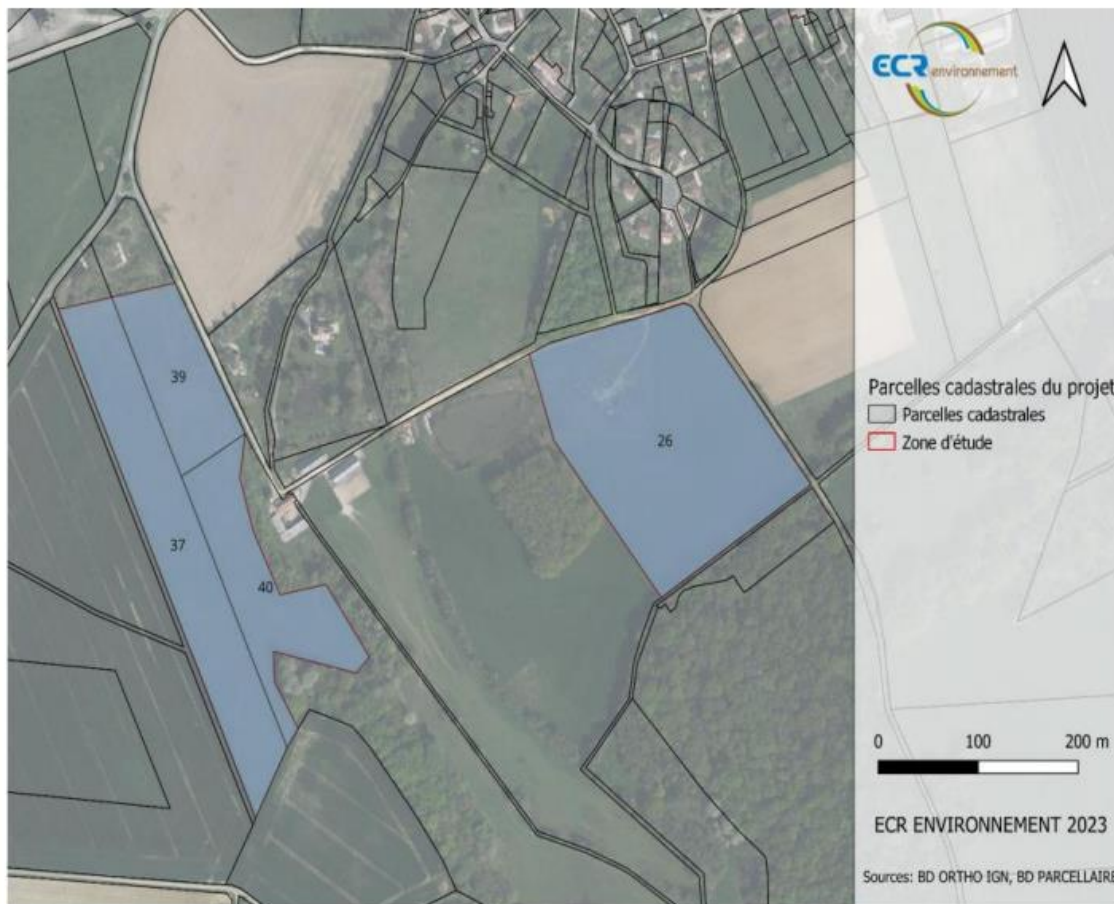
Localisation du projet



- Terrain privé
- Surface de 11,3 hectares.

- A l'écart des lieux de vie et de passage
- Site d'une ancienne carrière d'argile, fermée depuis 2011

Localisation du projet



- Terrains privés
- Surface de 9,3 hectares

- Zone d'ancienne carrières
- Aujourd'hui zone de prairies, fauchées annuellement



Technologie :
Trackers 2V

Distance inter-rang :
7,20 m

Capacité installée :
2,68 MWc

Production annuelle :
3 660MW

Nombre de panneaux :
3 834



Technologie :
Trackers 2V

Distance inter-rang :
7,20 m

Capacité installée :
2,53 MWc

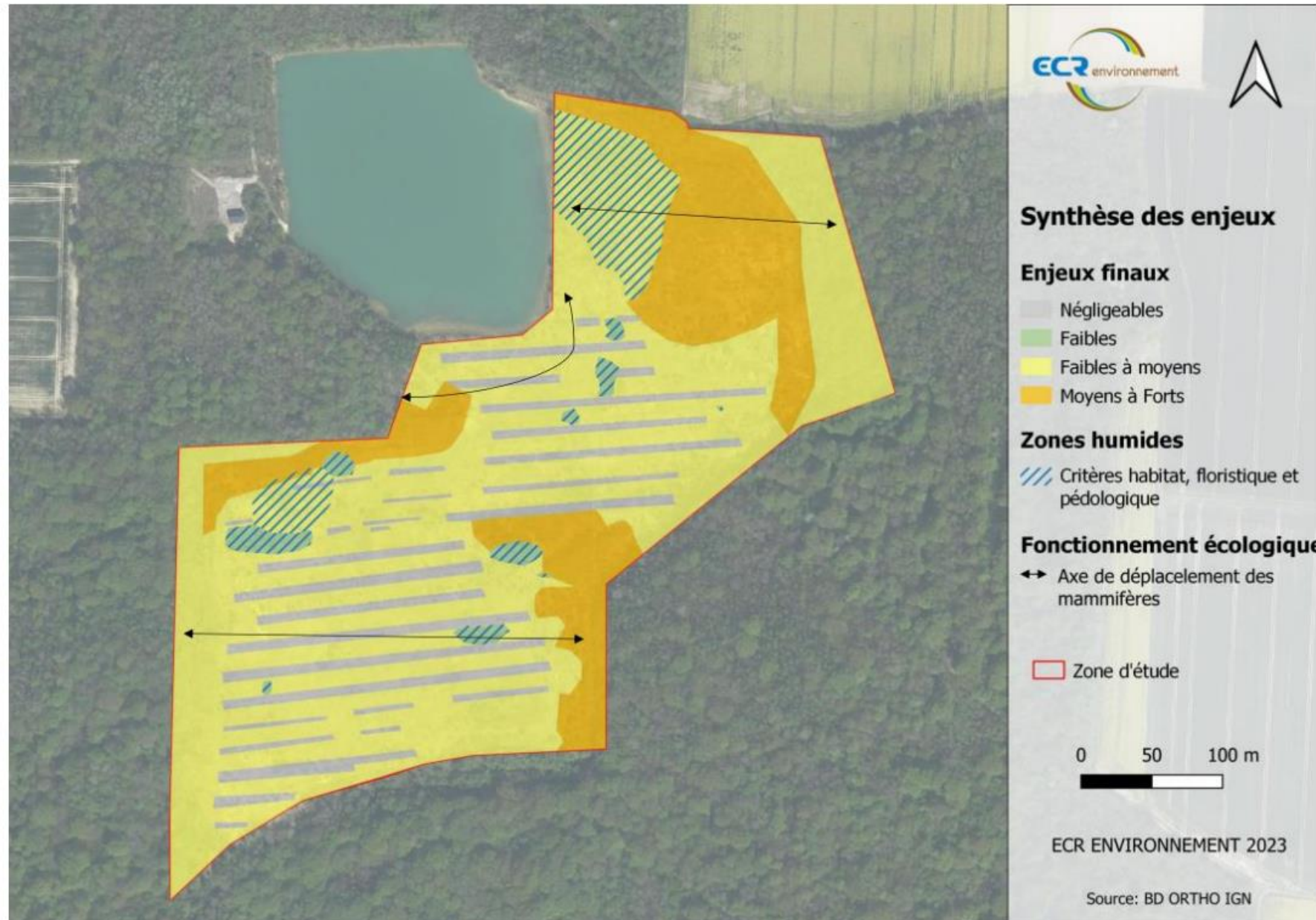
Production annuelle :
3 450 MW

Nombre de panneaux :
3618

Analyse de la zone Ancienne Carrière

Caractéristiques du site

Superficie	Environ 11 ha (dont 9,5 sur Lachy)
Urbanisme	PLU – Zone N
Puissance	10,8 MWc
Production	11 320 MWh Soit la consommation en électricité de 5 600 personnes
AO CRE	Compatible et bonifié (ancienne carrière)
Raccordement	Poste de Sézanne – 4,5 km
Enjeux environnementaux	ZNIEFF 1 – Etude écologique réalisée (résumé des enjeux en page suivante)
Enjeux paysagers	Nuls
Enjeux patrimoniaux	Nuls
Enjeux agricoles	Nuls



Remarques sur leurs informations

- Production en MW, erroné! MWh et l'unité de temps? **MWh/an.**
- Étrangement sur la plaquette nous n'avons pas le nombre de panneaux dans la **zone de la forêt.**
- Petit calcul : pour 2,68MWc il faut 3834 panneaux.
- Pour la forêt on nous indique 10,8MWc*, soit 4 fois plus environ.
- Donc pour 10,8MWc il faut : $3834 \times 4 =$ **15336 panneaux.**
- **Au total pour le projet : 22766 panneaux.**

*Wc = Puissance crête (puissance produite max.).
Bref, puissance « installée ».

- 11320 MWh, consommation de 5600 personnes.
- 2,17 personnes par foyer. Soit 2580 foyers.
- $11320/2580 = 4,38\text{MWh}$, avec ou sans chauffage?
- Et la nuit? Recouverts de neige?



Les panneaux solaires

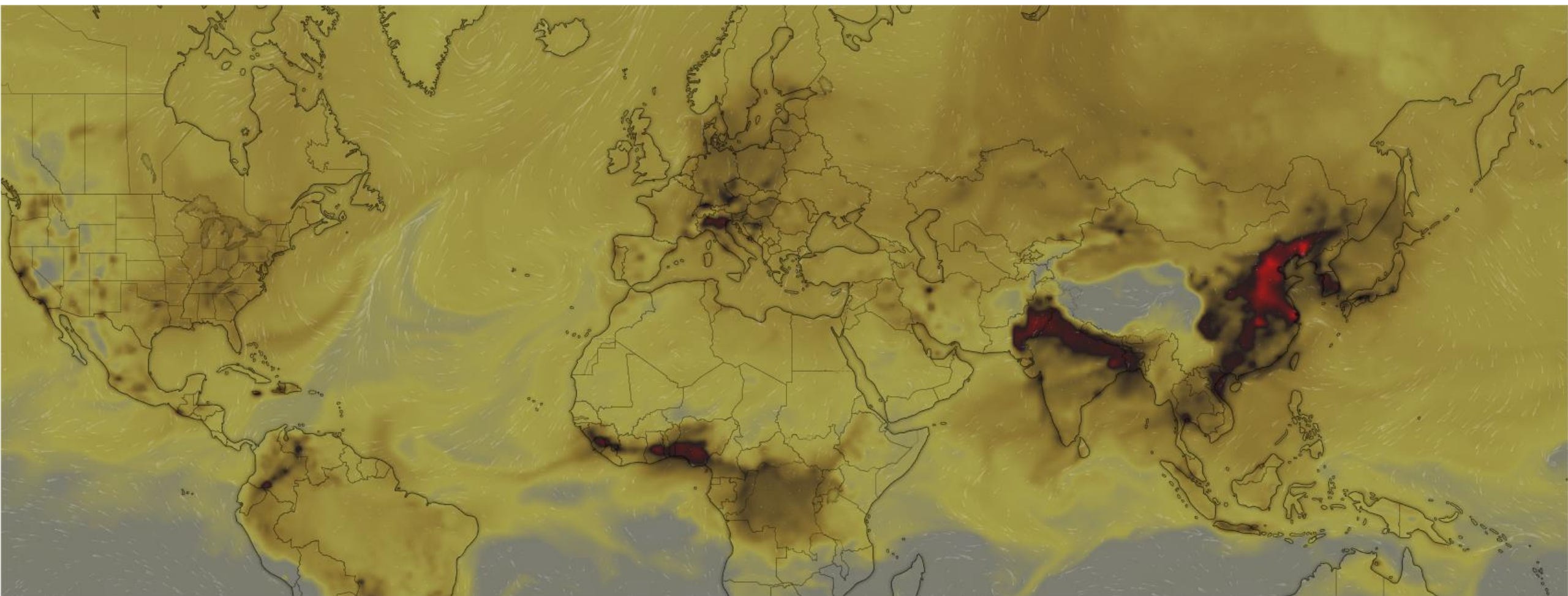
- Origine des panneaux = Chine très majoritairement
Il faut 30 ans pour équilibrer leur bilan carbone (extraction, fabrication, transport...).
Cela revient à subventionner un déficit commercial pour notre pays et une hausse des émissions de CO2 à l'échelle globale (fabriqués par des usines à charbon).
- L'ADEME explique que les zones artificielles suffisent largement pour parvenir à notre objectif de production PV (toitures, hangars, ombrières, sites pollués etc...)
(Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

Composition / fabrication

- Conception : cellules solaires = fils **d'aluminium**, de **silicium** et **d'argent**.
Ces cellules sont connectés en modules par des fils de **cuivre** soudés à **l'étain** et au **plomb**.
Ces modules sont encapsulés dans des couches de **polyéthylène de vinyl** (sorte de colle), recouvertes d'une feuille de **polyéthylène de téréphtalate** (PET) et de **polyfluorure de vinyle** (PVF), recouvertes de verre et entourées par de l'aluminium.
- **Arséniure de gallium / Tellurure de cadmium** (semi-conducteur).
- Champs magnétiques.

- **Besoin d'une quantité d'énergie importante**, notamment pour faire fondre le verre et cristalliser le silicium.
Pour produire 40000t de silicium il faut brûler 120000t de quartz et 80000t de bois. Soit **11MWh par tonne de produit fini**. Soit chaque année l'équivalent électrique d'une ville de 150000 habitants.
- **+280kg de produits chimiques par kilo de silicium produit.**
- + Extractivisme ravageur.
« il faut traiter des dizaines de millions de tonnes de minerais pour extraire les matériaux nécessaires à leur construction »
Source : Académie des sciences.
- Paradoxe : La pollution engendrée par les usines à charbon en Chine diminue la production d'énergie solaire à cause des micro particules émises...

Emission carbone dans le monde



Source : windy.com

Recyclage

- 8 millions de tonnes d'ici 2030 puis 80 en 2050
- Filière de recyclage peu développée
- Jeté dans des décharges (pollution, jus de décharge...)



Aléas climatiques /accidents / incendies



Vitry en Charolais, 21 juin 2022

21000 panneaux sur 26000

Dégâts = pollution micro particules

Incendie suite à court circuit, quid de la forêt?

Décarbonation, l'exemple Allemand

L'exemple Allemand

Grammes de CO2 par
KWh produits
le 22 janvier 2023



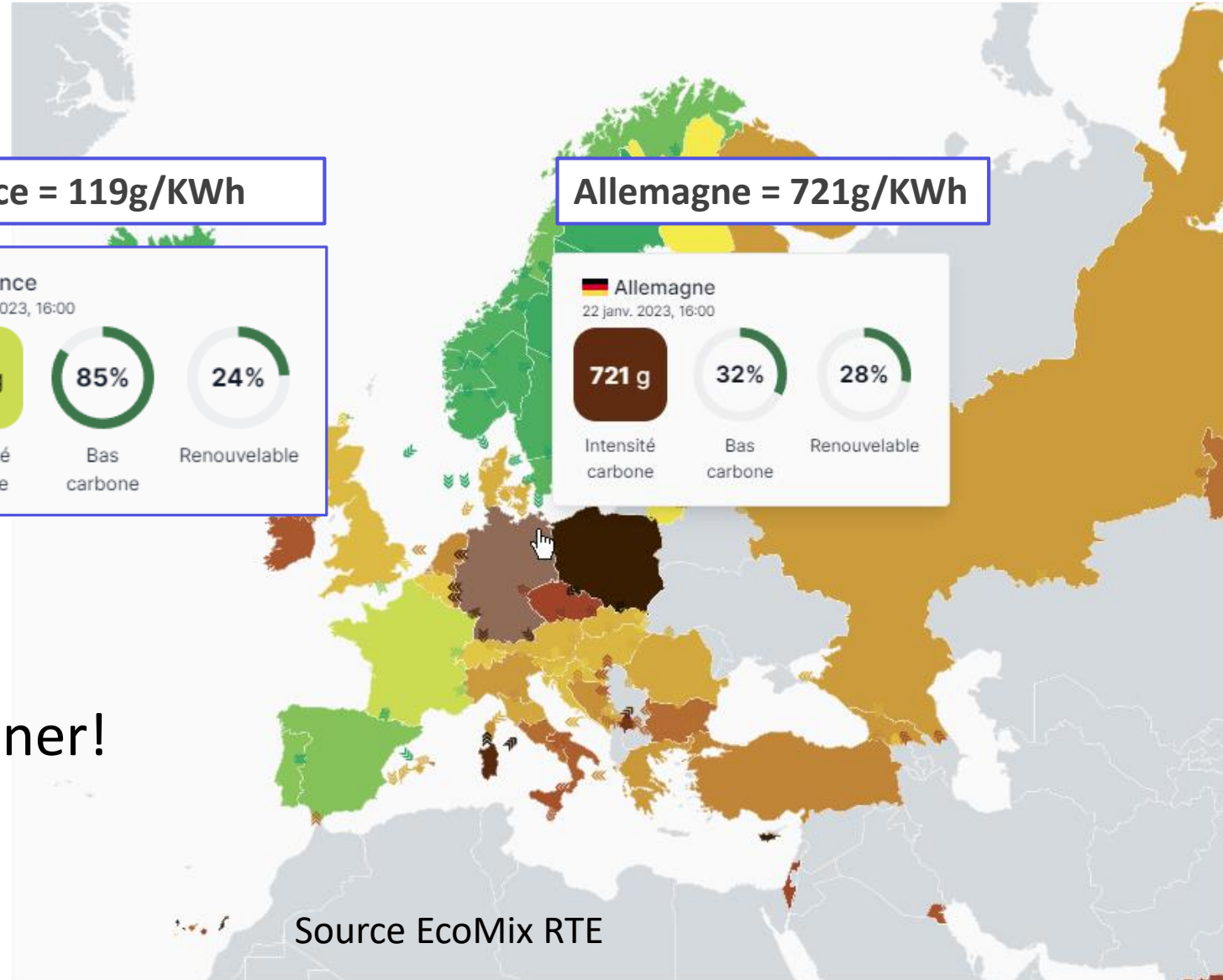
France = 119g/KWh

Allemagne = 721g/KWh



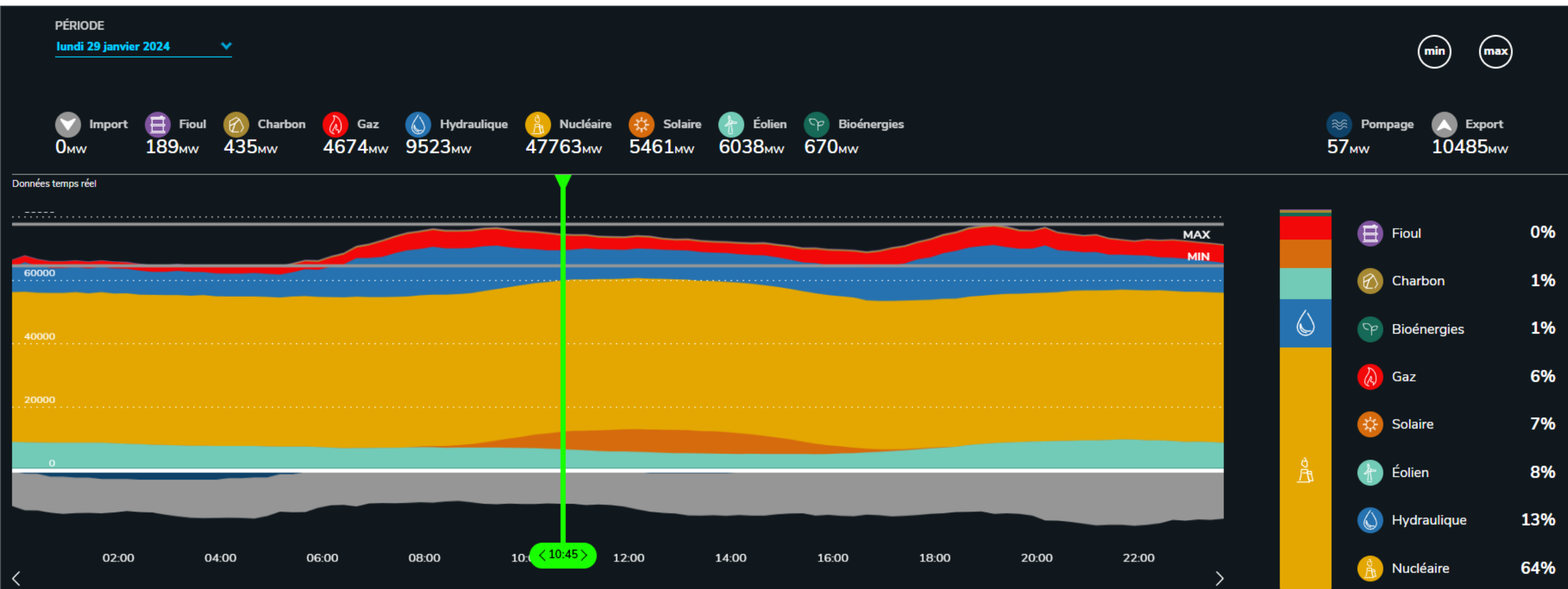
Soit disant pour décarbonner!

Source EcoMix RTE



Production du solaire dans notre mix

- EcoMix



Notre souveraineté énergétique

- Commission d'enquête sénatoriale présidée par Mr Schellenberger en Décembre 2022 :

« Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique... ».

- Yves Bréchet, ancien haut-commissaire à l'énergie :
« un produit de spéculation pur ».

« La politique énergétique du pays a été décidé par un canard sans tête ».

Notre territoire

- Bilan de production d'électricité des 3 communautés de communes qui constituent notre pays « Brie et Champagne »
- CCSSOM Sézanne Sud Ouest Marnais
- CCSM Sud Marne
- CCBC Brie Champenoise

Communauté de communes Sézanne et Sud-Ouest marnais (CCSSOM) :

consomme **140 720 MWh***



et produit **224 746 MWh*** soit un ratio de **159,7 %**

Part de l'éolien dans la production: 96,9 % - Production éolienne par habitant: 10,24 MWh

Communauté de communes du Sud Marnais (CCSM) :

consomme **62 261 MWh***



et produit **238 932 MWh** soit un ratio de **383,8 %**

Part de l'éolien dans la production: 81,0 % - Production éolienne par habitant: 33,14 MWh

Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC) :

consomme **59 889 MWh***



et produit **92 354 MWh** soit un ratio de **154,2 %**

Part de l'éolien dans la production: 94,2 % - Production éolienne par habitant: 11,48 MWh

Notre territoire a largement fait sa part

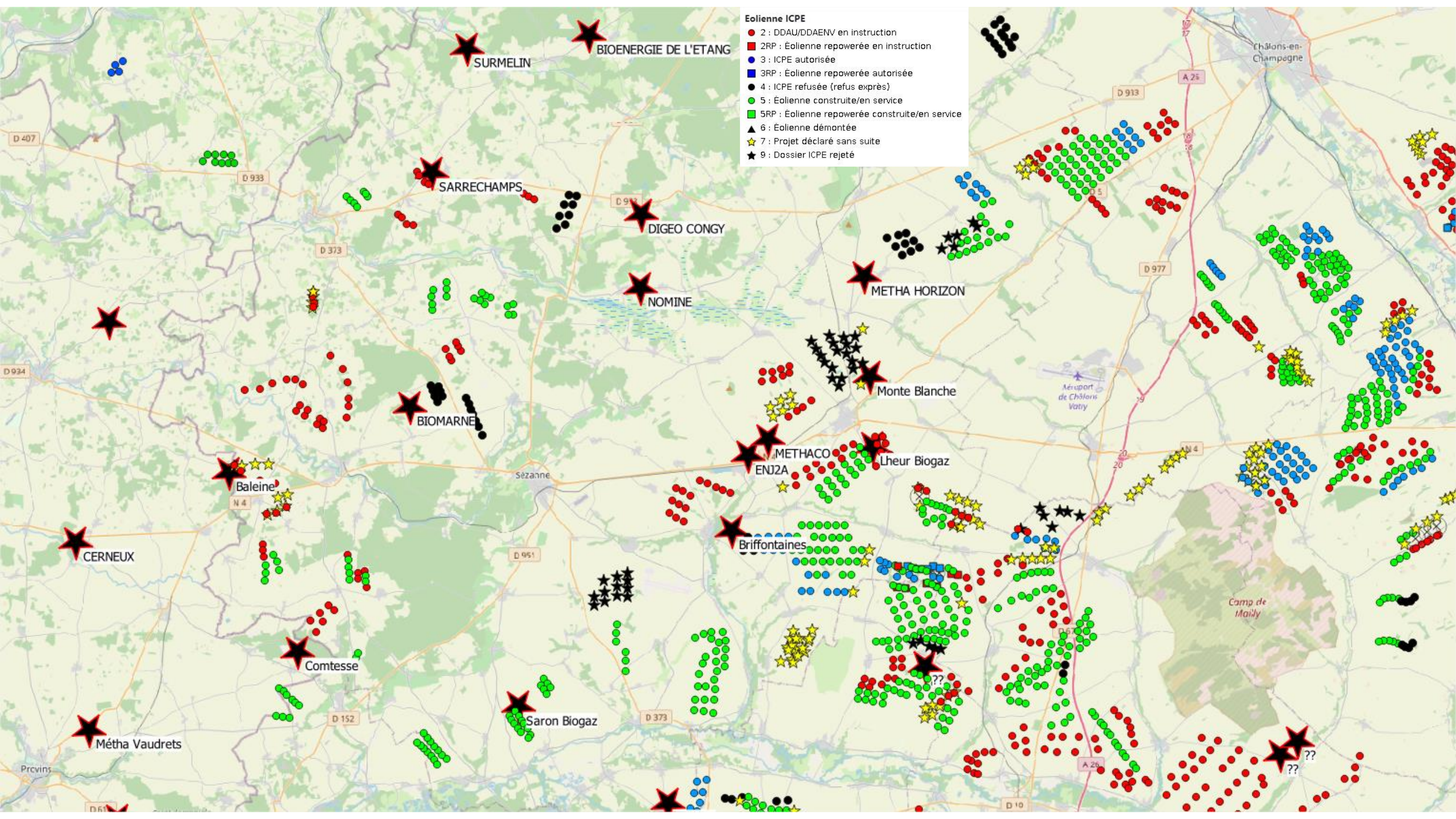
Total des trois communautés de communes ci-dessus composant le Pays de Brie et Champagne :

consomme **262 870 MWh**

et produit **556 032 MWh** soit un ratio de **211,5 %**

Part de l'éolien dans la production: **89,6 %** - Production éolienne par habitant: 14,37 MWh

Source ENEDIS



- Eolienne ICPE**
- 2 : DDAU/DDAENV en instruction
 - 2RP : Éolienne repowerée en instruction
 - 3 : ICPE autorisée
 - 3RP : Éolienne repowerée autorisée
 - 4 : ICPE refusée (refus exprès)
 - 5 : Éolienne construite/en service
 - 5RP : Éolienne repowerée construite/en service
 - ▲ 6 : Éolienne démontée
 - ★ 7 : Projet déclaré sans suite
 - ★ 9 : Dossier ICPE rejeté

SURMELIN

BIOENERGIE DE L'ETANG

SARRECHAMPS

DIGEO CONGY

NOMINE

METHA HORIZON

Monte Blanche

BIOMARNE

METHACO

Lheur Biogaz

ENJZA

Briffontaines

Baleine

CERNEUX

Comtesse

Métha Vaudrets

Saron Biogaz

Châlons-en-Champagne

Camp de Mailly

??

??

Le Bois du Parc au nord de Sézanne

- Classée ZNIEFF1 **Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique** de type 1.
- Type 1 = **Zone de grand intérêt biologique et/ou écologique.**
- Classement en « Espaces boisés classés » (?).
- Perspective d'activités de loisirs réglementées aux abords des plans d'eau (?).
- **Sanctuaire à préserver.**

Détails sur la ZNIEFF

- 373 hectares.
- Étangs et mares liés à l'ancienne activités de carrière en cours de recolonisation végétale.
- Nombreuses variétés de plantes.
- La présence de ces milieux variés a attiré une faune diversifiée.
- Présence de l'alisier de Fontainebleau protégé et inscrit sur la liste de rouge des végétaux menacés de Champagne Ardenne.
- Une des seules stations de Champagne du scirpe à nombreuses tiges, inscrit sur la liste rouge végétale.

Batraciens

- Grenouille verte, grenouille rousse, crapaud commun.
- Rainette arboricole, **totallement protégée** en France depuis 1993, inscrite à l'annexe II de la convention de Berne, à l'annexe IV de la directive Habitats, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "vulnérable") et sur la **liste rouge régionale** des amphibiens.
- La vipère péliade (partiellement protégée, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne et sur la liste rouge régionale des reptiles, catégorie "**en danger**") fréquente aussi la ZNIEFF.

Faune avienne

- Une trentaine d'espèces y a été contactée, et bien diversifiée même si elle ne contient aucune rareté.
- Rapaces (buse variable et bondrée apivore).
- Grive musicienne.
- Petits passereaux (geai des chênes, pouillot véloce, pouillot siffleur, pipit des arbres, loriot d'Europe...).
- Troglodyte mignon, le grimpereau des jardins, et diverses mésanges et fauveltes.
- Gobemouche gris, le pouillot fitis, l'accenteur mouchet, l'hypolaïs polyglotte, la linotte mélodieuse, le bruant jaune...
- La rousserolle effarvate niche dans les roselières.

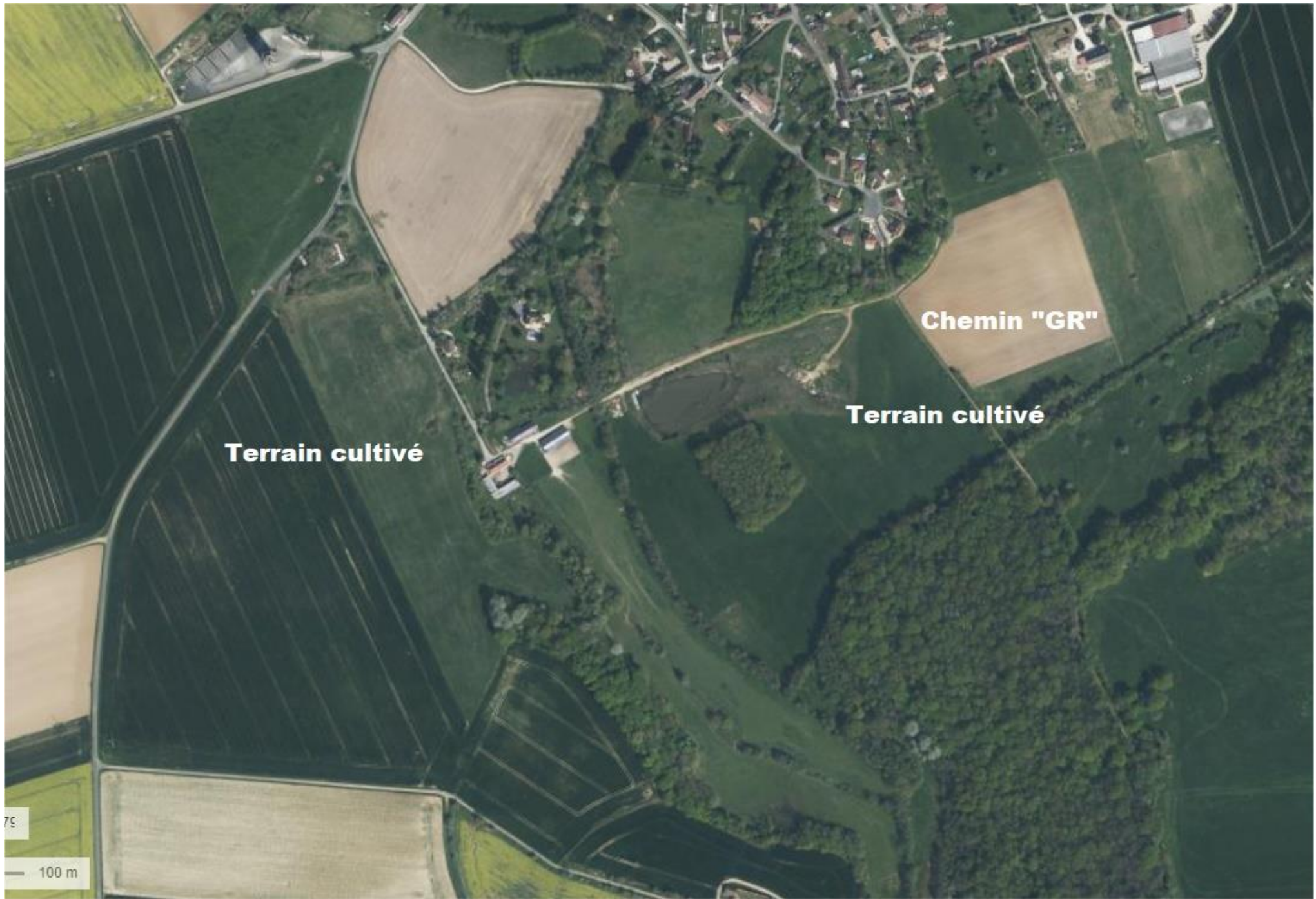
Mamifères

- Chevreuil
- Sanglier
- Renard
- **Putois** (inscrit sur la **liste rouge régionale**)
- Lapin de garenne,
- L'écureuil roux et certains petits rongeurs.

La ZNIEFF est dans un bon état de conservation

La commune de Lachy

- Attractivité touristique et immobilière.
- La commune présente un potentiel de développement de son offre touristique notamment en lien avec les trous d'eau présents au sein du Bois du Parc.
- Il conviendra donc de permettre le développement de ces activités de loisirs **dans le respect du paysage et des sensibilités environnementales du site.**
- Chemin de grande randonnée, empruntant l'ancienne voie romaine.



Chemin "GR"

Terrain cultivé

Terrain cultivé

75

100 m



Arbres plantés?



Conclusion sur le photovoltaïque

- Impact sur l'environnement, altération, dégradation voire destruction des milieux naturels (défrichements, gestion de la végétation au plus près du sol, terrassement et compactage, micro climats...).
- **=ARTIFICIALISATION.**
- Les surface déjà artificialisées sont suffisantes (ADEME).
- Extraction des matériaux = impacts environnementaux et besoins énergétiques = extractivisme ravageur et exploitation humaine.
- L'agrivoltaïsme éloigne de l'autonomie : il ajoute à la dépendance au complexe agro-industriel.
- Pratique marketing permettant aux industriels de s'accaparer du foncier.
- **L'agriculture paysanne participe à rendre le monde rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous.**

Autres solutions

- Autoconsommation (panneaux solaires sur toitures/zones artificielles et solution de stockage).
 - Biomasse « vertueuse » comme le miscanthus, utilisable par la communauté ou individuellement dans des chaudières « polycombustibles ».
 - Relance du nucléaire, nouvelles directives du gouvernement.
 - Économie / frugalité.
-
- **But : respect des écosystèmes naturels et ralentir l'emprise technologique**

Nous aider

- Consulter et diffuser nos informations ecep51.fr.
- Adhérer à nos associations.
- Nous faire un don.

- Nous contacter : contact@ecep51.fr
Notamment pour nous indiquer vos consommations d'énergie.

- Merci pour votre attention.

Sources

- ZNIEFF Bois du Parc
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/210020136>
- ADEME : <https://www.ademe.fr/evaluation-gisement-relatif-zones-delaissees-artificialisees-propices-a-limplantation-centrales-photovoltaiques>



Bondrée apivore



Pouillot fitis



Troglodyte mignon



Buse variable



Rousserole effarvate



Hypolais polyglotte



Grive musicienne



Accenteur mouchet



Scirpe à nombreuses tiges



Vipère péliade



Rainette arboricole



Putois

EDF

- On considère qu'il faut environ **3 ans** de production d'électricité photovoltaïque pour rembourser la dette écologique liée à sa fabrication. Sachant qu'une installation produit de l'énergie pendant environ **30 ans**, celle-ci va rembourser **10 fois** sa dette énergétique ! Cela fait donc des panneaux photovoltaïques un système de production électrique **écologique et vertueux**.
- Selon l'ADEME, l'empreinte carbone du photovoltaïque est de 43,9 gCO₂eq/kWh (pour un panneau fabriqué en Chine) et 25,2 gCO₂eq/kWh (pour un panneau fabriqué en France).
- **la majorité des cellules photovoltaïques sont fabriquées en Chine.**